



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Lieux de culte

Question écrite n° 37413

#### Texte de la question

M Jean-Jack Salles attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le développement incontrôlé de lieux de culte musulman précaires et improvisés, qui peuvent apparaître aux yeux des populations locales comme des foyers d'agitation politique et peuvent en conséquence engendrer des réactions de rejet. Or il n'existe pas en France, pour la religion musulmane, d'organisation dont l'autorité serait acceptée comme l'est celle de la Conférence épiscopale française, de la Fédération protestante de France ou du Consistoire central israélite. Il lui demande donc si les pouvoirs publics ne pourraient pas prendre l'initiative de susciter fortement la création par les Français musulmans d'un organisme représentatif de toutes les composantes de la communauté musulmane de France, susceptible de coordonner l'implantation de ces lieux de culte.

#### Texte de la réponse

Reponse. - représentatif, comparable à ceux qui existent pour les religions catholique, protestante et israélite, et dont l'autorité serait reconnue par la grande majorité de la communauté musulmane de France. Les principes de laïcité et de neutralité qui régissent notre pays ne permettent pas d'intervenir dans le processus de constitution d'un organisme représentatif de toutes les composantes de la communauté musulmane de France.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Salles Jean-Jack](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37413

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 février 1988, page 863

**Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 2053